

Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 21007 - 78EME ANNÉE

Le Sénat annonce la quasi-certitude d'une révision de la Constitution

La révision de la Constitution permettra-t-elle le droit des Réunionnais à un emploi à La Réunion ?

La politique de l'emploi est une compétence du pouvoir central. Le bilan est le suivant : proportionnellement trois fois plus de chômeurs et de pauvres qu'en France. La révision de la Constitution est annoncée avec une quasi-certitude par le Sénat. Ira-t-elle jusqu'à déléguer aux Réunionnais la compétence de la politique de l'emploi ?

Le 29 juillet, un communiqué du Sénat a annoncé la tenue en octobre à Paris de consultations de responsables politiques des anciennes colonies intégrées à la République. Cette démarche s'inscrit dans la perspective de la quasi-certitude d'une révision de la Constitution. En effet selon le Sénat, l'évolution de la situation en Kanaky Nouvelle-Calédonie rendent caduques les dispositions concernant ce pays inscrites dans le texte fondamental de la République.

Ce communiqué renvoyait à un rapport de Stéphane Artano, président de la Délégation des Outre-mer au Sénat, qui rendait compte d'une rencontre le 29 juin 2022 de la Délégation avec l'Association des juristes en droit des outre-mer (AJDOM).

Un extrait de l'avant-propos de ce rapport est très explicite concernant l'état d'esprit dans lequel pourrait se dérouler cette révision de la Constitution :

« Cette fenêtre coïncide avec un foisonnement ces derniers mois des expressions publiques en faveur de plus de libertés locales dans les outre-mer, voire d'une autonomie mieux consacrée. Ces prises de parole sont le fait des exécutifs ultramarins aussi bien que de responsables nationaux. L'Appel de Fort-de France du 17 mai dernier en est l'expression la plus forte. Sept présidents d'exécutif ou d'assemblée ultramarins y appellent à « refonder la relation entre nos territoires et la République par la définition d'un nouveau cadre permettant la mise en œuvre de politiques publiques conformes aux réalités de chacune de nos régions. »

Libérer les Réunionnais de vieux blocages

Le lendemain du communiqué du Sénat, le PCR réagissait le 30 juillet par une adresse aux médias dont voici un extrait :

« Plus que jamais, les Réunionnais doivent se réunir, s'entendre sur leur vision de l'avenir, élaborer un programme de développement durable, déterminer un fonds de financement et définir l'assemblée décisionnaire qui aura la responsabilité de respecter les engagements, devant les Réunionnaises et Réunionnais.

Pour atteindre ces objectifs, le PCR partage la proposition de nombreuses personnalités de se réunir sous la forme d'une Conférence Territoriale Publique ouverte aux forces vives de la société. »

Ce même 30 juillet, Julie Pontalba et Isabelle Erudel tenaient une conférence de presse au nom du PCR pour alerter sur un drame récurrent : l'exil forcé en France d'enseignants réunionnais ayant réussi le concours pour entrer dans l'Éducation nationale alors que des postes sont disponibles à La Réunion. Elles ont rappelé une des propositions du PCR pour mettre fin à cette injustice : un moratoire sur les recrutements extérieurs à notre île dans la fonction publique, sur la base d'une expérimentation d'une durée de 15 à 20 ans, un droit reconnu dans la Constitution.

Le principal argument des opposants à cette réforme est le suivant : La Réunion est un département, le droit commun doit s'y appliquer comme dans n'importe quel autre département, nonobstant les spécificités d'un pays situé à 10.000 kilomètres de la France.

Pour une politique réunionnaise de l'emploi

La Réunion est touchée par un chômage de masse qui date de plusieurs décennies. Dans le cadre actuel, la politique de l'emploi relève de Paris, et c'est à Paris que des adaptations éventuelles peuvent être décidées, pas à La Réunion.

Mais La Réunion compte proportionnellement 3 fois plus de chômeurs et de pauvres que la France. Cela montre l'échec de ces politiques. Il est donc nécessaire d'aller plus loin que des adaptations. Des mesures spécifiques proposées et mises en œuvre par les Réunionnais ne pourront être moins efficaces que le système actuel. Ce sont en effet les Réunionnais qui

subissent de plein fouet le chômage et la pauvreté. Ils sont donc les plus concernés et donc forcément les plus motivés pour mettre fin à cette injustice.

Cela suppose de nouvelles compétences pour les élus réunionnais qui pourraient être inscrites dans le projet élaboré par la Conférence territoriale élargie aux forces vives. Ces nouvelles compétences pourraient alors être permises par la révision de la Constitution. Cela signifie que s'ouvre une fenêtre de tir pour garantir aux Réunionnais un droit fondamental : celui de travailler à La Réunion.

M.M.

Le Parti communiste réunionnais réagit suite au communiqué du Sénat

COI : Paris utilise La Réunion pour défendre ses intérêts, pas ceux des Réunionnais

Le « **Projet de loi autorisant l'approbation de l'accord portant révision de l'accord général de coopération entre les États membres de la Commission de l'océan Indien** » a été adopté par le Sénat le 19 juillet dernier. Il se base notamment sur un rapport de la sénatrice Vivette Lopez, déposé le 6 juillet. Ce rapport souligne que la présence de la France dans la Commission de l'océan Indien grâce à La Réunion est utilisée par Paris pour défendre les intérêts des capitalistes français, et pas ceux du peuple réunionnais. Paris met en avant l'Axe indo-pacifique, qui vise à contrer la Chine comme l'avait souligné en 2019 Bruno Le Maire lors de la visite d'Emmanuel Macron à La Réunion. **Quel est l'intérêt des Réunionnais d'être les faire-valoir de cette stratégie qui vise un pays ami ?**

Paris ne se situe pas en Afrique et encore moins dans l'océan Indien. Comment alors expliquer que la France fasse partie de la Commission de l'océan Indien ? La réponse est donnée dans un rapport déposé au Sénat le 6 juillet, dans le cadre de l'examen du « **Projet de loi autorisant l'approbation de l'accord**

portant révision de l'accord général de coopération entre les États membres de la Commission de l'océan Indien » :

« **La France est membre de la COI depuis 1986. L'article 1er du protocole d'adhésion du 10 janvier 1986 précise à cet égard que : « La République française devient membre de la Commission de l'océan Indien et partie à l'accord instituant cette Commission pour permettre à son département et à sa région de La Réunion de participer à la coopération régionale réalisée au sein de la Commission de l'océan Indien. » »**

Ainsi, la France n'est membre de la COI qu'au titre de La Réunion, seul territoire insulaire français de l'océan Indien qui ne fait l'objet d'aucune revendication de souveraineté ».

La Réunion effacée de la COI

Rappelons qu'avant la COI existait la Conférence des partis progressistes de l'océan Indien. Dans cette

structure, La Réunion était représentée en tant que telle, notamment par le Parti communiste réunionnais. L'évolution de cette conférence vers une organisation d'Etats laissait La Réunion en marge de la COI nouvellement créée.

Un compromis fut alors mis en œuvre pour permettre à notre île d'intégrer son organisation régionale, la COI : la création de l'entité Réunion/France. Mais ceci permettait à Paris de mettre le pied dans une organisation de coopération régionale regroupant des Etats africains.

Cette participation de la France s'est traduite par un effacement progressif de La Réunion de la COI. Le nom de notre pays ne figurait même plus dans la Déclaration de Moroni, adoptée par le dernier Sommet des chefs d'Etat de la Commission de l'océan Indien tenu en 2014. Autre fait révélateur, le dernier Conseil des ministres de la COI sous présidence française s'est tenu dans une ville située à plusieurs milliers de kilomètres de l'océan Indien : Paris.

« Un atout pour la mise en oeuvre de notre stratégie indopacifique »

Paris a bien compris comment sa participation à la COI pouvait être un atout pour défendre les intérêts des capitalistes français dans une des régions du monde les plus dynamiques. C'est ce que montre un extrait du rapport révélateur de cet état d'esprit :

« La participation active de la France à la COI constitue donc un atout pour la mise en oeuvre de notre stratégie indopacifique. (...) À ce jour, la COI est la seule organisation régionale africaine dont la France est membre, et constitue, à ce titre, un vecteur efficace de promotion de notre présence dans l'océan Indien. L'adhésion à la COI et l'activité de la France en son sein ont été un levier et un atout dans nos démarches d'adhésion à l'Association des États riverains de l'océan Indien (IORA), effective depuis décembre 2020.

Bien que des conflits de souveraineté persistent avec trois de nos partenaires de la COI (Comores, Madagascar et Maurice - NDLR), les relations tissées

depuis une trentaine d'années avec eux ont permis de maintenir ces conflits dans un cadre bilatéral, tout en valorisant les atouts de notre présence dans la zone. »

« Axe indo-pacifique » pour « contrer la Chine » selon Bruno Le Maire

Bien entendu, Paris se garde bien de mettre à l'ordre du jour de la COI la question du retour des Chagosiens dans leur pays pour ne pas embarrasser son allié US.

Au-delà de cette grave négligence, l'objectif de la stratégie indo-pacifique, ou « Axe indo-pacifique », avait été très explicitement décrit par Bruno Le Maire, ministre de l'Economie, lors de la visite du président de la République à La Réunion en 2019 : « contrer la Chine ». Quel est l'intérêt des Réunionnais d'être les faire-valoir de cette stratégie qui vise un pays ami ?

Il ne fait guère de doute que si La Réunion avait la place qui lui revient dans la COI, la stratégie serait toute autre. Il est en effet évident que le développement de La Réunion ne peut se faire sans lien avec ses voisins. C'est pour cela que des actions de co-développement ont été mises en œuvre par des collectivités réunionnaises. Accentuer ces efforts et favoriser la libre-circulation entre les pays de notre région et La Réunion est une priorité qui n'est pas celle de l'agenda parisien.

Ceci plaide donc pour des profondes réformes pour que des Réunionnais soient la voix de La Réunion au sein de la COI, et que Paris se cantonne à un rôle d'observateur.

M.M.

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés
77e année

Directeurs de publication :

1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany
Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ;
1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX

Rédaction

TÉL. : 0262 55 21 21 - E-mail : redaction@temoignages.re

SITE web : www.temoignages.re

Administration

TÉL. : 0262 55 21 21

Publicité : publicite@temoignages.re

CPPAP : 0916Y92433

Oté

Léstaaz lamontrèr an Franss ? Pou kossa in n'afèr konmsa

Mézami mi sorte rogarde dsu linternet kossa lédikasyon nassyonal i vo dan La franss si i konpar sa avèk sète bande péi l'OCDE. Mwin té pa déssu par lo voyiaz pars in foi ankor La franss néna pwin in bon klassman : si zot i vé, èl lé dann lo « pé myé fèr » bande profèssèr i marke dsu bande karné marmaye lékol. In pé i diré èl é dann lo vant mou pou lo bande pèformans.

L'èr-la mwin lé a domandé pou kossa i anvoye noute bande moune la gingn zot diplom profèssèr laba dan La franss : pou aprande kossa ? Pou aprande vnir amontrèr-mol ? Pou amenn in vi d'amontrèr lo ta ? Lèss amwin dir azot mézami sa la pa in bon lobjektif... Lé vré lédikasyon nassyonal mi panss i prann azot pou lo nek plus ultra dann lédikasyon, mé lé pa ditou sa kan wi agarde in konparézon rante bande sistèm édikatif.

Lédikasyon nassyonal dan La franss èl lé inégalitèr. Sé sa ni sava aprann laba ? Lédikasyon bande zadilt lé néglizé. Sé sa ni vé alé aprande ? Kan wi rogarde linformatik néna pliss sinkante pour san dmoune na pwin lo minimome k'i fo. Sé sa ni sava aprande ? Lo nonb i fé pa la kalité. In n'ot késtyon, i paré bande franssé i koné pa la zéografi : somanké kékpar néna d'moune i panss lé possib alé son kaz an wikinde. Mi éspèr ké non mé i koné pa avèk banna. Léspri kolonyal sé léspri boushé.

Mi sava rodi azot kékshoz mi rabash dopi dé zané é dé zané. I paré Clémenceau téi di : la guèr sé in n'afèr tro sèryé pou done sa bandee militèr pou okipé. Astèr mi diré : lédikasyon dann l'outromèr sé kékshoz tro sèryé pou konfté sa lédikasyon nassyonal an Franss.

A bon ékoutèr-salu.

Justin